

# La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 105 - JUIN 2017  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : deuxième trimestre 2017



Association pour la  
Sauvegarde des Côtes de  
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Fd

Courriel :  
[ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

Sites internet  
[www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)

## Brigade de parade ou police de l'environnement ?

Un de nos adhérents, domicilié à Blanzat, nous a adressé une lettre faisant état d'un **incident (altercation) survenu avec des usagers d'un quad et de cinq motos** le dimanche 26 mars, alors qu'il se trouvait sur le sentier balisé au niveau de la tour télécom. Il déplore, comme nous, ainsi que nos amis de l'[AAMAC](#) (Aux Amis du Maupas Au Chevalard), que les **interdictions aux véhicules à moteur ne soient pas observées sur l'ensemble du site des Côtes et que les incivilités soient toujours aussi nombreuses sur certaines zones !**

Il serait temps que les collectivités locales concernées se donnent les moyens de **faire respecter leurs arrêtés municipaux**, en particulier ceux pris en 2010 à l'époque de leur « campagne de visualisation et de sensibilisation » intitulée « **Zéro moteur Total nature** » !

Pour le territoire clermontois, il serait judicieux de **confier cette mission à la brigade équestre de la Police municipale**, créée tout récemment dans le cadre du plan sécurité annoncé par la Municipalité. Ce dispositif saisonnier qui a vocation à être un outil de proximité devrait se déployer sur le territoire clermontois de juin à octobre. (*Pour plus de détails, voir le magazine municipal [Demain Clermont](#) N° 320 de mai/juin 2017 (pp. 3 et 21), les articles de [La Montagne](#) des [29/03](#) et [05/04/2017](#) mais aussi [France Bleu Pays d'Auvergne](#) et [France3 Auvergne Rhône Alpes](#)).*

L'ASCOT souhaite en effet que cette brigade ne se limite pas à sillonner les rues du centre-ville et les parcs comme le jardin Lecoq ! Car il serait beaucoup plus pertinent et efficace qu'elle **participe à la Police de l'Environnement sur le site des Côtes de Clermont**. Et il y a malheureusement beaucoup de travail !

C'est d'ailleurs le choix qui a été fait par la commune de Volvic pour la brigade équestre dont la mission (depuis sa création en 2012) est de surveiller le patrimoine environnemental autour des sources de Volvic et du château de Tournoël (cf. [La Montagne](#) du [03/08/2014](#)). Comme quoi, **point n'est nécessaire d'être une Métropole pour avoir de bonnes idées !**

## Les données LIDAR disponibles !

**Quatorze des dix-neuf sites retenus par le CRAIG pour la campagne LIDAR 2017 ont pu jusqu'à présent bénéficier d'un levé LIDAR. Pour le site des Côtes, il a été effectué par avion les 17 et 28 mars et le 10 avril.**

Les données LIDAR obtenues ont été remises fin mai / début juin au CRAIG par le prestataire, la société SETIS. Au moment où vous lirez cette Chronique, ces données seront sans doute en possession de l'ASCOT, stockées sur des périphériques possédant une mémoire suffisante (disque dur, clé USB). La taille du dossier des Côtes s'élève en effet à 81,1 Go !

Rappelons que l'ASCOT a mutualisé ses moyens avec ceux du CEN, le gestionnaire de l'ENS des Côtes, afin de pouvoir couvrir l'intégralité du site. Les deux associations vont donc bénéficier conjointement de la totalité des données LIDAR, ce qui nécessite un travail commun – au moins sur le secteur de l'ENS – et un accord sur les archéologues, géologues et autres chercheurs que l'ASCOT se propose de contacter pour travailler sur ces données.

**En effet, nous souhaitons que l'analyse et l'étude des données LIDAR permettent la reprise des recherches archéologiques sur le site des Côtes, mais nous espérons aussi que ces données apportent des informations dans d'autres domaines comme la géologie.**

➤ *Pour toute précision sur le procédé LIDAR, l'action de l'ASCOT et les circonstances de l'obtention du levé LIDAR pour le site des Côtes : cf. Chronique N° 104 pp. 3-7.*

## SOMMAIRE

Éditorial.....	1
LIDAR.....	1
Timbre d'amphore....	2 à 10
Pas de fouilles cet été sur Corent.....	11
Billet Nature.....	12 à 13
Circuit ornithologique....	14
Assemblée générale.....	15
Conseil d'administration .....	16
Côtes de Clermont et faillite de Limagne.....	17 à 18
Lettre aux Maires.....	19
Actualités de l'ENS.....	20
Adhésion/abonnement.....	20

## Au sujet d'un timbre d'amphore anciennement découvert sur les Côtes

L'article présent est consacré à un simple fragment d'amphore ! Ce dernier, anciennement découvert sur le plateau des Côtes de Clermont, n'est cependant pas anodin. Il correspond en effet à un fragment de lèvre d'amphore Dressel 1, sur lequel figure un timbre symbolique dont le type est rare en Auvergne. Aussi, plutôt que de traiter cet artefact archéologique sous la forme d'une simple fiche descriptive, il nous a semblé plus approprié et intéressant de le mettre en contexte – dans le cadre des études régionales portant sur les amphores en général et les timbres d'amphores en particulier – afin de montrer son intérêt.

Notre article comporte par conséquent les parties suivantes :

- I. Découverte d'un timbre d'amphore au « bident ».
- II. Amphores Dressel 1 : présentation, présence en Arvernie et sur les Côtes.
- III. Significations et emplacements des timbres d'amphores.
- IV. Provenance des amphores, des amphores estampillées, du timbre symbolique au bident.
- V. Un timbre d'amphore peu courant en Auvergne !
- VI. Proposition de datation du timbre des Côtes.

### I – Découverte d'un timbre d'amphore au « bident »

Dans « *Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand* », ouvrage de compilation paru en 1970 et consacré au recensement des vestiges archéologiques de l'agglomération clermontoise, l'archiviste et archéologue **Pierre-François Fournier** signale sa découverte d'un fragment de lèvre d'amphore républicaine de type Dressel 1<sup>1</sup> « portant une estampille en forme de bident » (Desforges/Fournier et alii, 1970, p. 403).



*Fig. 1 : Dessin du timbre symbolique au bident figurant sur un fragment de lèvre d'amphore découvert sur le plateau des Côtes de Clermont (vers 1930) dans Desforges/Fournier et alii, 1970, fig. 16, p. 443*

Cette trouvaille a semblé suffisamment intéressante à l'inventeur pour qu'elle fasse l'objet d'une représentation dessinée (cf. fig. 1). En effet, il n'a pas dû trouver de cas semblable dans sa documentation puisqu'il ne cite, à titre de comparaison, qu'un « *col d'amphore du mont Beuvray (...) estampillé d'un trident* » (Desforges/Fournier et alii, 1970, p. 403).

**Ce fragment de lèvre d'amphore portant une estampille (ou timbre) de nature symbolique a été découvert sur le plateau des Côtes au terroir de la Reine** (commune de Blanzat), c'est-à-dire sur les lieux où sont aujourd'hui visibles des vestiges de constructions gallo-romaines, en particulier ceux du *fanum*.

Au cours de prospections sur ce site, effectuées vers 1930 (donc bien avant les fouilles de Paul Eychart), Pierre-François Fournier avait en effet ramassé du mobilier antique (tessons de poterie « indigènes » et gallo-romains, morceaux de *tegulae*, meule à va-et-vient, pierres d'arkose, etc.) parmi lequel figuraient des tessons d'amphore.

**Or, ce timbre d'amphore (à priori le seul timbre d'amphore mis au jour sur les Côtes de Clermont) ne figure pas dans les différents inventaires et catalogues récents** (cf. Olmer, 2003 et Loughton, 2014).

Ceci est d'autant plus dommage que les timbres symboliques en général et le timbre au bident (ou fourche à 2 dents) en particulier ne sont pas, comme nous allons le voir, fréquents en Auvergne.

<sup>1</sup> Bien que Pierre-François Fournier n'ait pas précisé les critères qui lui ont permis d'attribuer ce fragment d'amphore à une amphore de type Dressel 1, il est vraisemblable que c'est en grande partie grâce à la morphologie typique de la lèvre. Le fragment n'est malheureusement pas reproduit dans la publication susmentionnée (seul est dessiné le timbre).

## II – Amphores Dressel 1 : présentation, présence en Arvernie et sur les Côtes

Le fragment d'amphore découvert sur les Côtes et sur lequel figurait l'estampille ou timbre au bident appartenait, comme nous l'avons dit plus haut, à une amphore républicaine italique de type Dressel 1. Il nous paraît donc nécessaire de présenter, rapidement, ce type d'amphores, de passer en revue les sites arvernes ayant fourni le plus grand nombre de ces récipients et d'en profiter pour faire un point sur les fragments d'amphores mis au jour sur le plateau des Côtes de Clermont, site réputé pauvre pour ce genre de mobilier.

### 1 - Présentation

Rappelons que les amphores sont de longs récipients en terre cuite qui, dans l'antiquité et spécialement à l'époque de la « mondialisation » romaine, servaient non seulement au transport du vin, mais aussi à celui de l'huile, du *defrutum* (sorte de « sirop » non alcoolisé, condiment) et du *garum* (sauce d'assaisonnement à base de poisson alors très employée, comparable au *nuoc-mâm* vietnamien et sans doute à l'origine du pissalat niçois).

La forme des Dressel 1 – panse se terminant en pointe dans leur partie inférieure, col rétréci, se finissant par une lèvre, sur lequel étaient fixées deux petites anses – était conçue pour faciliter leur stockage, en particulier pendant leur transport dans les cales des navires. Elles sont, en effet, nettement plus allongées que les amphores de type gréco-italique auxquelles elles succèdent (cf. fig. 2).

Les amphores Dressel 1 (en tenant compte des différents types, surtout les 1A et 1B), contenant principalement du vin, ont pénétré en Gaule dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C et ce pratiquement jusqu'au changement d'ère, le pic des importations se situant entre 90 et 30 av. J.-C. Il s'agit donc de fossiles directeurs importants pour La Tène finale (140-130 à 30 av. J.-C.) et le début de la période augustéenne (vers 30 à 10 av. J.-C.).

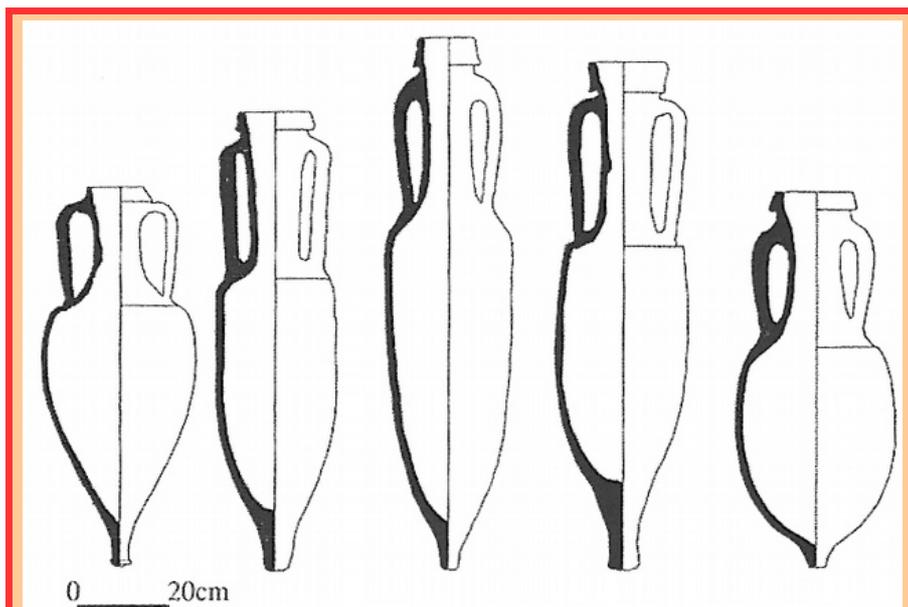


Fig. 2 : Représentation des principaux types d'amphores italiques républicaines - de gauche à droite : Gréco-italique, Dressel 1A, Dressel 1B, Dressel 1C, Lamboglia 2 dans Loughton/Jones, 2000, fig. 1, p. 65

Sur l'immense majorité des sites occupés à La Tène finale ou au début de l'époque augustéenne, on trouve ainsi des vestiges d'amphores Dressel 1, parfois en grande quantité s'il s'agit de centres politico-religieux ou/et économiques tels que les *oppida*.

### 2 - Sites arvernes

Les sites arvernes ayant livré le plus grand nombre d'amphores républicaines<sup>1</sup>, en très grande majorité des Dressel 1, sont tous localisés dans le bassin clermontois et le sud de la Limagne. Ces sites, qui se trouvent également être les plus fouillés et étudiés, sont :

- **l'oppidum de Corent qui est de loin le site arverne (ainsi qu'un des sites nationaux et européens) à avoir livré le plus d'amphores** (l'immense majorité étant des Dressel 1). Les fouilles réalisées jusqu'en 2013 ont ainsi permis de dégager plus de 300.000 restes d'amphores pour un poids de 17 tonnes, les estimations faisant déjà état d'environ 10.000 individus (Duchamp dans Poux, 2014, p. 77) ! On totalise par exemple plus de 6 tonnes de fragments d'amphores pour le seul sanctuaire, ce qui correspond à 900 récipients au minimum (sans compter l'abondant mobilier amphorique de la campagne de fouille 2003, non enregistré) ; ainsi que 5,6 tonnes pour la « taverne » ! Les importations d'amphores y couvrent toute la période de La Tène finale, le gros des importations se situant dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (La Tène D1b/D2a).

<sup>1</sup> Les archéologues déterminent le nombre de récipients – appelé NEI (nombre estimé d'individus) ou NMI (nombre maximum d'individus) – par la comparaison et le remontage des bords/lèvres. En l'absence de fragments de bords, les tessons d'anses, d'épaules et de pieds (= pointes) sont utilisés.

- **l'oppidum de Gondole** (plus de 430 individus) dont la période d'occupation (80/70 à 30/20 av. J.-C.), centrée sur le milieu du I<sup>er</sup> siècle et l'époque la guerre des Gaules, couvre La Tène D2 (D2a et D2b).
- **l'oppidum (ou le camp fortifié militaire ?) gallo-romain de Gergovie-Merdogne** (entre 400 et 500 individus ?) où les amphores Dressel 1 apparaissent à partir de La Tène D2b, dans des niveaux archéologiques postérieurs à la conquête. Les fouilles les plus récentes (2013 à 2016) confirment d'ailleurs amplement ce fait, puisque la plupart des échantillons d'amphores Dressel 1 étudiés datent de la période augustéenne (Loughton dans Jud, 2015, 2016, 2017).
- **les différents sites (Gandaillat, La Grande Borne, rue Élisée Reclus, Pontcharaud, etc.), regroupés sous le vocable d' « agglomération d'Aulnat »**, auxquels il faut ajouter Le Brézet, situés dans la partie est de la commune de Clermont-Ferrand, qui ont permis de mettre au jour de très nombreux vestiges et fragments d'amphores républicaines (représentant plus de 900 individus, dont 200 pour le seul site de La Grande Borne). Ces dépôts d'amphores datent de La Tène D1a (= seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), soit la dernière phase d'occupation de l'agglomération d' « Aulnat ». À cette époque, les amphores Dressel 1 y remplacent les amphores de type « gréco-italique », ces dernières ayant été importées dès le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

### 3 - Sur les Côtes de Clermont

Qu'en est-il pour le plateau des Côtes de Clermont ?

- ◆ **Vers 1930, Pierre-François Fournier**, comme nous l'avons vu plus haut, **écrit avoir ramassé des fragments d'amphores lors de prospections** réalisées sur le même secteur : « *A la surface et dans les tas de pierres environnants ont été notés ou recueillis alors des tessons de vaisselle gallo-romaine (...) quelques tessons de poterie indigène, fabriquée sans tour et lissée, des morceaux de tuiles à rebord, d'amphores...* » (Fournier, 1970, p. 403).
- ◆ **Paul Eychart**, dans ses publications, comptes rendus d'intervention et cahiers de fouille, ne cite que rarement la découverte de fragments d'amphores. Il le rapporte néanmoins **pour le secteur du fanum** (la première citation concerne le dégagement du *fanum*, les deuxième et troisième l'édifice N° 3 ou « caravansérail ») et **pour la plaine sud** (quatrième citation) :
  - « *Des débris de tegulae, d'amphores, de blocs de basalte et d'arkose taillés, des fragments de mortier et deux tronçons de murs maçonnés à la chaux, apparents dans l'épierrage, témoignent de la proximité d'une construction gallo-romaine.* » (Eychart, 1969, p. 253).
  - « *Lors du dégagement, nous avons trié de nombreux débris de toutes sortes : des fragments de poteries romaines, d'amphores, des morceaux de meules plates et à va-et-vient.* » (Eychart, 1961, p. 42) – « *Il y avait, à la base de l'épierrage, le matériel habituel : fragments d'amphores, d'urnes, de cruches, de tuiles, du mortier, etc...* » (Eychart, 1969, p. 274).
  - « *Petit sondage situé à 15 m à l'Ouest du sondage précédent. Terrain moins profond (environ 0 m 50). Quelques tessons gallo-romains et de fragments de tuiles et d'amphores.* » (Eychart, 1962, p. 8).
- ◆ **Également dans la plaine sud, en 1988, un fragment de lèvre d'amphore Dressel 1 a été mis au jour** lors d'une prospection au sol relevant de l'étude d'impact pour l'extension de la carrière (Vernet/Guittard/Rieurtort, 1988, p. 20).
- ◆ Lors de leur modeste intervention de 1994 sur cette même plaine sud (5 sondages d'une superficie totale de 32 m<sup>2</sup>), **Vincent Guichard et Steve Jones (ARAFa) découvrirent trois fragments d'amphores républicaines** dans un sondage réalisé près de la fouille n° 28 de Paul Eychart : « *Cette couche contient en revanche un peu de mobilier laténien non-roulé dans sa partie supérieure, vraisemblablement attribuable dans sa totalité à La Tène C ou à La Tène D1 : 3 tessons d'amphores vinaires républicaines et 17 tessons de céramique modelée...* » (Jones/Guichard, 1995, p. 43). **Il s'agissait de fragments d'amphores Dressel 1** (Loughton/Jones, 2000, p. 70).
- ◆ Sur la zone du *fanum*, à l'occasion d'une « prospection-inventaire » effectuée en 2003 et 2004, **l'équipe d'Isabelle Fauduet découvrit également quatre tessons d'amphores** : trois dans la coupe du pierrier situé à l'est du *fanum*, un dans la coupe du pierrier situé en limite méridionale de ce même *fanum* (pierrier formé à l'époque des fouilles de Paul Eychart) (Fauduet/Cléménçon, 2004).

Le plateau des Côtes est ainsi répertorié parmi les sites du Puy-de-Dôme ayant livré des vestiges d'amphore Dressel 1, à la fois pour le secteur du *fanum* et celui de la plaine sud, même s'il n'est recensé qu'un ou deux récipients pour chaque secteur (Loughton/Jones, 2000, p. 70). Si les données qui précèdent ne militent donc pas pour un grand nombre d'amphores, il faut néanmoins tenir compte des faibles superficies fouillées (environ 1600 m<sup>2</sup>) et épierrées, et de l'habitude de Paul Eychart, comme de la plupart des archéologues de son époque

formés à l'histoire de l'art, à ne décrire et/ou dessiner que le mobilier « noble » (céramiques ayant un intérêt plastique, fragments de sculpture, bijoux, mobilier métallique...).

### III – Significations et emplacements des timbres d'amphores

Il convient tout d'abord de préciser que le timbre des Côtes n'est pas à confondre avec les timbres présents sur les opercules de mortier de chaux scellant les amphores, ces derniers désignant le négociant ou celui qui avait la charge d'acheminer la marchandise.

Dans l'article présent, les timbres qui nous intéressent, tel celui des Côtes, appartiennent à un autre genre de timbres. Leurs significations se rapportaient à la production des amphores (à leur fabrication) et ils pouvaient être apposés à différents emplacements du récipient.

#### 1 - Significations

Les archéologues spécialisés dans l'étude des amphores, tel Fabienne Olmer, ont envisagé **différentes significations** pour les estampilles figurant sur les amphores Dressel 1. Ainsi, selon les cas, les timbres pouvaient :

- ◆ **désigner l'atelier de céramique** (en la personne du fabricant ou de son représentant), **le responsable de l'unité de production (*officinas*)** ou **le propriétaire de l'atelier** (qui était souvent celui du domaine agricole). Selon Fabienne Olmer, ils ne désignaient probablement jamais le potier (*figulus*) (Olmer, 2011, p. 115).
- ◆ **signaler le lieu de production**, la région viticole.
- ◆ **se référer à la production** (gestion, rythmes de production).
- ◆ désigner un groupe d'individus.

Différents types de timbres sont ainsi répertoriés :

- ◆ **des noms ou abréviation de noms** : *praenomen* = nom individuel, *gentilice* = nom de la *gens* (groupe de familles issues d'un même ancêtre) ou *cognomen* = surnom.
- ◆ **des codes** (lettre ou série de lettres) qui pouvaient se référer à la gestion et aux rythmes de production (Olmer, 2003, p. 169).
- ◆ **des symboles (tel celui du timbre au « bident » des Côtes)** pour lesquels plusieurs significations sont envisagées :
  - un ordre chronologique, chaque symbole signifiant un changement dans la production.
  - une valeur comptable.
  - une série de milliers d'amphores pour chaque symbole.

#### 2 – Emplacements des timbres sur les amphores importées en Auvergne

À l'emplacement choisi, le timbre était apposé sur la pâte avant cuisson à l'aide d'une matrice, le motif (symbole, nom, code/série de lettres...) apparaissant en relief au sein du timbre. Par analogie et d'après le dessin le représentant, le timbre au bident des Côtes se présentait très vraisemblablement de cette façon. Cependant, nous ne pouvons l'assurer de manière certaine, Pierre-François Fournier ne le décrivant pas précisément.

**Les emplacements les plus courants en Auvergne sont situés à la base de l'anse (à sa jonction avec l'épaule) et sur la lèvre (tel l'exemplaire des Côtes),** chacun de ces deux emplacements représentant environ un tiers des découvertes de timbres. Les autres emplacements répertoriés sont le haut de l'anse, l'épaule, la panse et le col (Loughton, 2014, pp. 396-400) (cf. fig. 3).

La fréquence des emplacements varie selon l'époque :

- ◆ Pour la période comprise entre 140 et 80 av. J.-C., soit La Tène D1, il s'agit surtout de l'épaule, de la base de l'anse et du haut de l'anse, les timbres présents sur la lèvre étant rares.
- ◆ Pour les périodes suivantes, soit La Tène D2 (vers 80-30 av. J.-C.) et le début de la période augustéenne (vers 30-10 av. J.-C.), la majorité des timbres sont situés sur la lèvre et la base de l'anse.

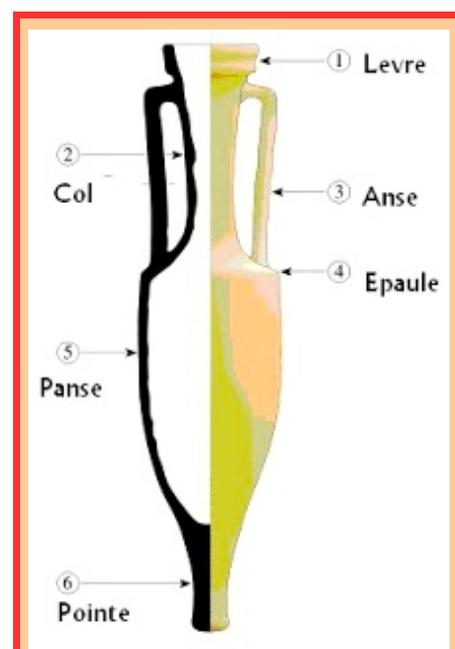


Fig. 3 : Les différentes parties d'une amphore (Dressel 1B)

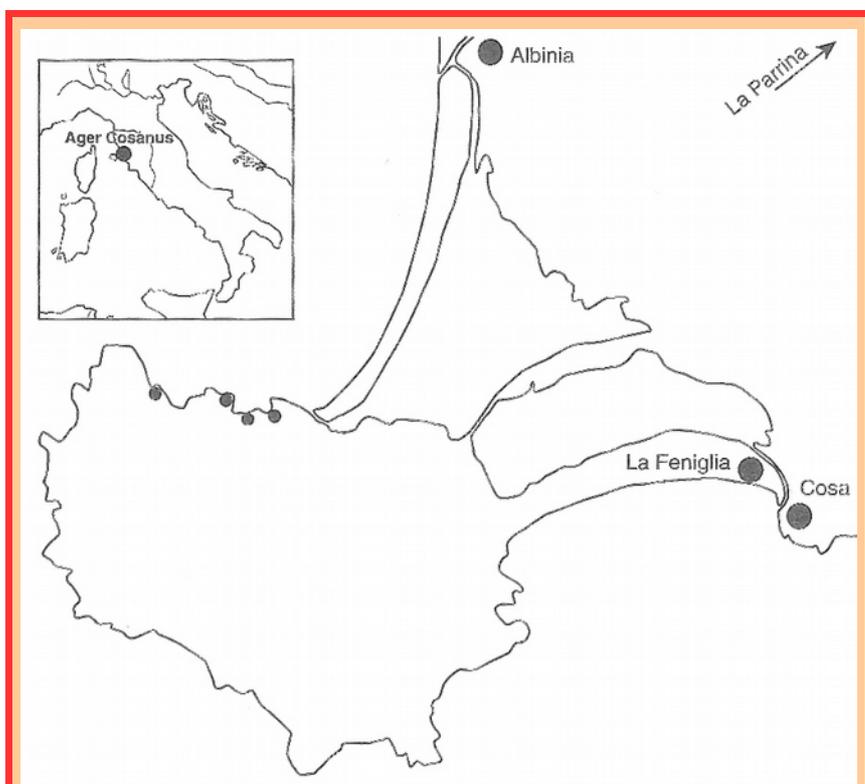
## IV – Provenance des amphores, des amphores estampillées, du timbre symbolique au bident

Les amphores provenant de l'*ager Cosanus*, majoritairement du site d'*Albinia*, sont courantes en Auvergne. Elles ont fourni une grande part des timbres d'amphores découverts dans notre région. Les amphores sur lesquelles était apposé un timbre à caractère symbolique, comme celui au bident, étaient plus rares et provenaient essentiellement des ateliers de *Cosa*, situés sur ce même *ager Cosanus* et appartenant à la *gens* des *Sextii*.

### 1 - Provenance des amphores importées chez les Arvernes

Les amphores Dressel 1, et d'une manière générale les amphores républicaines exportées en Gaule, ont été en grande partie produites le long de la côte occidentale de l'Italie bordant la mer Tyrrhénienne, dans les grandes régions viticoles qui sont, du nord au sud, l'Étrurie (nord de Rome, approximativement la Toscane actuelle), le Latium (sud de Rome) et la Campanie (région de Naples).

**Au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la majorité des amphores importées chez les Arvernes proviennent du Latium et de Campanie. Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., le rapport s'équilibre et un grand nombre provient d'Étrurie<sup>1</sup>, spécialement de l'*ager Cosanus*, les ateliers d'*Albinia*<sup>2</sup> étant la plus importante source d'approvisionnement et devançant les unités de production de *La Feniglia*, de *La Parrina* et de *Cosa* (cf. fig. 4).**



**Fig. 4 : *Ager Cosanus* : localisation dans la péninsule italique, emplacements des sites de production d'amphores Dressel 1 *Albinia*, *La Feniglia*, *La Parrina* et *Cosa* dans Olmer, 2003, fig. 32, p. 169**

Exemple significatif, l'*oppidum* de Corent : les études entreprises sur les amphores Dressel 1 mises au jour entre 2001 et 2005 sur le secteur du sanctuaire, ont permis de déterminer qu'un nombre important d'amphores provenait de l'*ager Cosanus*, principalement d'*Albinia* (Loughton dans Poux et Demierre, 2016, pp. 341-393).

Autre exemple, celui de l'*oppidum* de Gondole, pour lequel un quart des Dressel 1 sont originaires de l'*ager Cosanus*, avec là aussi une prépondérance des ateliers d'*Albinia* (Loughton dans Deberge, 2009, p. 91).

### 2 - Provenance des amphores estampillées (comportant un timbre)

La majeure partie des amphores estampillées et recensées pour l'Auvergne par Matthew Loughton (Loughton, 2014, pp. 396-400), soit 129, proviennent de l'*ager Cosanus*, *Albinia* étant le lieu d'origine de 76 d'entre elles<sup>3</sup> (sur 328 timbres recensés, 122 n'ont pu être examinés, sont illisibles ou proviennent de régions de production autres que l'Étrurie, le Latium ou la Campanie).

<sup>1</sup> Pourtant peu réputée pour ses vignobles, une partie conséquente des amphores Dressel 1 importées en Auvergne provenait donc d'Étrurie. Nos ancêtres buvaient ainsi de la piquette !

<sup>2</sup> D'après des lettres de Cicéron et un passage de la « *Guerre Civile* » de César, les ateliers d'*Albinia* auraient appartenu à la *gens* des *Domitii Ahenobarbi* (Olmer, 2011). Or, un des hommes illustres de cette influente « famille », le consul *Gnaeus Domitius Ahenobarbus*, fut un des deux généraux vainqueurs de la coalition Arvernes/Allobroges dirigée par le roi arverne Bituit, au cours de batailles ayant eu lieu en divers points de la vallée du Rhône en 121 av. J.-C. (cf. « *Histoire des Arvernes* » dans Chronique N° 104 pp. 11-17). Sachant que les amphores de l'*ager Cosanus* n'ont pénétré dans le pays arverne que vers 120 avant notre ère, faut-il y voir un lien de cause à effet ? Grâce à cette victoire et à cette occasion, la *gens* des *Domitii Ahenobarbi* aurait-elle mis la main sur une partie importante du commerce des amphores avec la cité arverne ?

<sup>3</sup> L'étude de Matthew Loughton n'inclut pas les timbres découverts à l'extérieur du sanctuaire de Corent.

Une semblable constatation ressort également (et logiquement) de l'examen des timbres répertoriés du plateau de Corent, ce dernier étant particulièrement représentatif, puisque de très loin le site arverne le plus riche en amphores Dressel 1 (cf. partie II). Une étude a en effet montré que les amphores estampillées de ce site provenaient globalement de l'*ager Cosanus*, en premier lieu des ateliers d'*Albinia*, mais aussi de La *Feniglia* et de *Cosa* (Duchamp dans Poux, 2014)<sup>1</sup>. La plus grande partie des timbres se trouvent sur la lèvre.

### 3 - Provenance des amphores comportant un timbre symbolique au bident

**Pour ce qui est de la provenance des amphores Dressel 1 comportant un timbre au bident (ou fourche à 2 dents), nous sommes assurés qu'elles ont été fabriquées aux ateliers de Cosa<sup>2</sup>.**

**En effet, les fouilles du port de Cosa ont permis de découvrir et d'inventorier plusieurs types de timbres symboliques – trident, étoile à 8 branches, feuille de lierre, flèche, bipenne, palme, ancre, etc. – dont celui qui est pour nous le plus important, le timbre au bident (ou fourche à 2 dents) !**

**On a également retrouvé à Cosa plusieurs timbres d'amphores associant l'abréviation du gentilice *Sestius* (« SES ») à des symboles semblables ou comparables (ancre, trident, caducée ou fourche à 2 dents, étoile, bipenne, palme, flèche, autel). Or, d'après des sources historiques, les ateliers de Cosa auraient appartenu à la gens des *Sestius*, ce que confirment les données archéologiques : le plus grand nombre et la plus grande variété de timbres de *Sestius* ont bien été mis au jour dans le port de Cosa !<sup>3</sup>**

## V – Un timbre d'amphore peu courant en Auvergne !

La faible proportion d'amphores estampillées, le petit nombre de timbres symboliques mis au jour dans notre région et les rares timbres au bident répertoriés font de celui des Côtes un élément de mobilier archéologique peu courant en Auvergne.

### 1 - Nombre et proportion d'amphores estampillées (comportant un timbre)

On dénombre en Auvergne, comme dans toutes les régions, une faible proportion d'amphores estampillées. En effet, **la grande majorité des amphores produites, y compris celles importées en Gaule, ne possédaient pas de timbre.**

**Ainsi, pour plusieurs milliers d'amphores étudiées (de type Dressel 1 pour l'immense majorité), Matthew Loughton a seulement recensé 328 timbres pour l'Auvergne !** Les sites les mieux pourvus en timbres correspondent naturellement aux sites où ont été mis au jour le plus d'amphores (cf. partie II) : Corent (111), Gondole (51), Gandaillat/La Grande Borne/Le Brézet (49) et Gergovie-Merdogne (40) (Loughton, 2014, pp. 396-400)<sup>4</sup>.

Les fouilles réalisées sur les quartiers d'habitat de l'*oppidum* de Corent, suite à celles du sanctuaire, ont permis d'augmenter de manière significative le nombre de timbres d'amphores mis au jour. Jusqu'à la campagne 2013, près de 200 timbres (provenant du sanctuaire et des zones extérieures) avaient ainsi été répertoriés pour environ 5000 amphores étudiées, la très grande majorité étant des Dressel 1 (Duchamp dans Poux, 2014). Quant aux fouilles actuelles de Gergovie-Merdogne, elles ont permis d'augmenter de quelques unités le nombre de timbres répertoriés pour ce dernier site, à savoir sept pour les Dressel 1 (Loughton dans Jud, 2015, 2016, 2017).

### 2 - Timbres symboliques en Auvergne

**D'un point de vue général, toutes provinces confondues, les timbres symboliques sont nettement minoritaires.** Par exemple, seulement 8 % des timbres découverts au Mont Beuvray jusqu'en 1998 étaient pourvus de marques symboliques (Olmer, 2003).

---

<sup>1</sup> L'étude des fragments d'amphores estampillées (notamment de leurs argiles) découverts lors des fouilles du sanctuaire a permis de mettre en évidence le fait suivant : la grande majorité des amphores Dressel 1 comportant un timbre provenait de l'*ager Cosanus*, essentiellement d'*Albinia* (Loughton dans Poux et Demierre, 2016, pp. 348-350).

<sup>2</sup> La colonie de *Cosa* fut fondée en 273 av. J.-C. et son port créé vers 217 avant notre ère. Il s'agissait d'un des principaux centres de production d'amphores Dressel 1 de la péninsule italique. Le site de *Cosa*, faisant aujourd'hui partie de la commune d'Orbetello en Toscane, est un des sites les mieux documentés sur les amphores Dressel 1 grâce aux fouilles de son port à la fin des années 70.

<sup>3</sup> Même s'il s'agit de l'immense majorité, les amphores estampillées *Sestius* ne proviennent pourtant pas toutes de *Cosa*. Certaines ont en effet été produites à *Albinia*, comme le montre l'analyse pétrographique des argiles (Loughton/Olmer, 2003).

<sup>4</sup> L'étude de Matthew Loughton n'inclut pas les timbres découverts à l'extérieur du sanctuaire de Corent.

Ils sont assez rares en Auvergne (comparativement à d'autres régions comme la Bourgogne, ancienne *civitas* des Éduens, ou le Forez, ancienne *civitas* des Ségusiaves) :

- Dans l'index géographique des timbres sur Dressel 1, établi par Fabienne Olmer avant les découvertes du XXI<sup>e</sup> siècle (Olmer, 2003, pp. 242-244), seuls trois exemplaires étaient en effet référencés pour l'Auvergne (tous dans le Puy-de-Dôme) : une « couronne » pour le site des travaux de l'A710 (vers Gerzat), une « demi-lune » et un « trident » pour le plateau de Corent.
- Les fouilles et recherches les plus récentes ont cependant permis à Matthew Loughton d'ajouter les découvertes effectuées à Clermont-Ferrand avenue Albert-Elisabeth (symbole illisible) et au lieu-dit « La Grande Borne » (petites branches de palmier), à Gondole (étoile + 2 symboles illisibles), à Corent (ancres + fourche + caducée + feuille de vigne), à Chaniat (cercle ou couronne), à Landeyrat dans le Cantal (estampille à 2 croix) et à Chassenard dans l'Allier (symbole illisible) (Loughton, 2014, pp. 402-404, 409-410, 485-488).

À ces quinze timbres symboliques (sept provenant de Cosa, un d'Albinia, deux du Latium, un du Latium ou de Campanie, quatre sans origine connue), il convient d'ajouter une « étoile à 7 branches » découverte en 2011 lors des fouilles de Corent, ainsi que le bident du plateau des Côtes !<sup>1</sup>

### 3 - Timbres au bident répertoriés pour la Gaule et l'Italie dans le catalogue de F. Olmer en 2003

La consultation de l'« index géographique des timbres sur Dressel I » (Olmer, 2003, p. 293) nous indique que **seulement neuf timbres symboliques au bident ou « fourche à 2 dents » y sont répertoriés**, six provenant des recherches réalisées sur le Mont Beuvray (Nièvre, en limite de la Saône-et-Loire), là où se situait l'antique *oppidum* de *Bibracte*, la « capitale » des Éduens (grands rivaux des Arvernes).

Les trois autres ont été mis au jour sur l'*oppidum* du Titelberg (Luxembourg), à Roanne (Loire) et, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, à *Cosa*, lieu de provenance des amphores portant ce type d'estampille (cf. fig. 5).

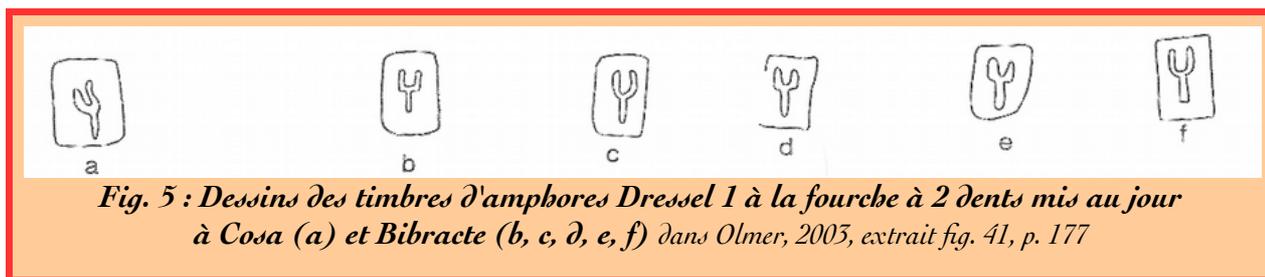


Fig. 5 : Dessins des timbres d'amphores Dressel 1 à la fourche à 2 dents mis au jour à Cosa (a) et Bibracte (b, c, d, e, f) dans Olmer, 2003, extrait fig. 41, p. 177

Même si nous ne disposons pas d'informations plus récentes – les fouilles des années 2000 et 2010 ayant sans doute permis d'augmenter le nombre de timbres au bident –, ces données suffisent néanmoins à montrer que ce type de timbre n'est pas très fréquent.

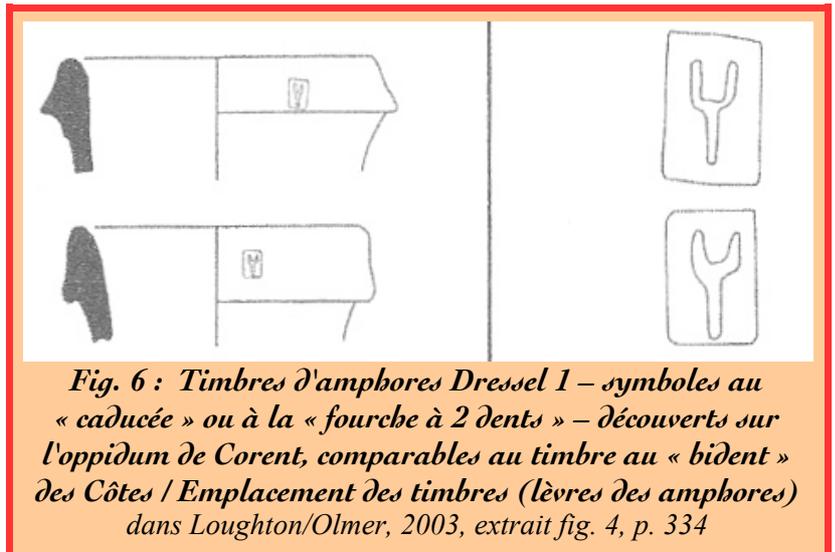
### 4 - Trois timbres au bident (ou fourche à 2 dents) recensés pour le territoire arverne

Non répertoriés dans le catalogue de Fabienne Olmer (Olmer, 2003), **deux exemplaires de ce type de timbre avaient pourtant été mis au jour lors des premières fouilles et sondages réalisés en 1992-93 par John Collis et Vincent Guichard (ARAFA) sur la zone du sanctuaire de Corent et ses alentours** (Loughton/Olmer, 2003, p. 334 / Loughton, 2014, pp. 485-486). Pareillement à celui des Côtes, les deux timbres figuraient sur la même partie de l'amphore, c'est-à-dire la lèvre (cf. fig. 6).

Cependant, si Matthew Loughton interprète bien, dans son « *Catalogue of Stamps, Painted Inscriptions, and Graffiti* » (« Catalogue des timbres, inscriptions peintes et graffitis » / Loughton, 2014, pp. 470-490), un de ces deux timbres (n° 308) comme une fourche (*fork* en anglais), il identifie toutefois le second (n° 309) à un caducée (*caduce* en anglais).

<sup>1</sup> Il nous paraît important de préciser qu'un certain nombre de timbres, parmi lesquels se trouvent peut-être des timbres symboliques, ont selon toute probabilité été découverts dans les fouilles récentes, que ce soit au cours de fouilles programmées ou préventives, tout en n'étant pas répertoriés. En effet, le temps entre le rapport de fouille et les publications relatives au site ou à un thème spécifique comme les amphores, peut prendre de nombreuses années (quand il y a publication, ce qui n'est pas toujours le cas). En ce qui concerne les opérations programmées, pilotées le plus souvent par des universitaires, une partie des études est confiée à des étudiants dans le cadre d'un master ou d'une thèse de doctorat, travaux qui ne font pas souvent l'objet de publications. Du temps est donc nécessaire aux archéologues pour accéder à toutes les informations, en raison d'une documentation pléthorique.

La comparaison avec les timbres découverts à *Bibracte* (cf. fig. 5), tous référencés par Fabienne Olmer comme une « fourche à 2 dents » bien que leur forme varie quelque peu, certains se rapprochant du « caducée » de Corent, montre néanmoins que les deux timbres de Corent et celui des Côtes relèvent d'un même type, quelle que soit la dénomination que l'on donne à ce symbole. Ce point de vue est confirmé par une publication précédente de Matthew Loughton, d'ailleurs cosignée par Fabienne Olmer, où tous les exemplaires de *Bibracte* et de Corent sont appelés « caducée » (Loughton/Olmer, 2003, p. 339).



**Fig. 6 : Timbres d'amphores Dressel 1 – symboles au « caducée » ou à la « fourche à 2 dents » – découverts sur l'oppidum de Corent, comparables au timbre au « bident » des Côtes / Emplacement des timbres (lèvres des amphores) dans Loughton/Olmer, 2003, extrait fig. 4, p. 334**

Les différents rapports de fouille de Corent ne signalent pas d'autre découverte de timbre d'amphore au bident. Cependant, pour les fouilles postérieures à celles du sanctuaire (à partir de 2006), aucune publication sur les timbres d'amphores n'est encore parue.

**Les plateaux de Corent et des Côtes de Clermont sont donc actuellement, jusqu'à plus ample informé, les deux seuls sites arvernes où ont été découverts des timbres d'amphore au bident.** L'exemplaire des Côtes mérite par conséquent d'être signalé aux archéologues spécialistes de l'étude des amphores et pourrait à ce titre être recherché dans les réserves de mobilier archéologique (peut-être celles appartenant à l'État, qui relèvent localement du Service régional de l'archéologie dit SRA) afin d'être répertorié dans les catalogues d'inscriptions relatives aux amphores.

## **VI – Proposition de datation du timbre des Côtes**

Matthew Loughton ne propose pas de datation pour les deux timbres au bident mis au jour sur l'oppidum de Corent, ces derniers n'ayant pas été découverts dans un contexte archéologique favorable (ce qui est également le cas du timbre des Côtes, ramassé lors d'une simple prospection pédestre). À titre d'hypothèse, une datation probable peut néanmoins être avancée à partir des études de ce spécialiste (Loughton, 2014)<sup>1</sup> :

- 1) Les amphores Dressel 1 provenant de l'ager *Cosanus* apparaissent en Auvergne au milieu de La Tène D1b (soit à partir des environs de 120 av. J.-C.), d'abord en nombre limité, puis dans de plus amples proportions à La Tène D2 (vers 80-30 av. J.-C.).
- 2) La grande majorité des amphores provenant de *Cosa* datent de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., leur diffusion déclinant puis se raréfiant dans la seconde moitié de ce siècle.
- 3) La lèvre de l'amphore est, avec la base de l'anse, l'emplacement principal du timbre à La Tène D2 (80-30 av. J.-C.) et au début de la période augustéenne (vers 30-10 av. J.-C.), alors que les cas sont rares pour La Tène D1 (vers 140-80 av. J.-C.).
- 4) Or, les timbres de type symbolique provenant des ateliers de *Cosa* sont généralement imprimés sur la lèvre des amphores, en particulier les timbres au bident (ou fourche à 2 dents), à savoir les quatre exemplaires renseignés du catalogue des timbres de *Bibracte* (Olmer, 2003, pp. 69-70), les deux timbres du plateau de Corent (Olmer-Loughton, 2003, p. 334 / Loughton, 2014, pp. 485-486) et le timbre des Côtes de Clermont (Fournier, 1970, p. 443).

**Si les possibilités de datation du timbre au bident couvrent en gros un siècle, d'environ 120 av. J.-C. au début de l'époque augustéenne (vers 30-20 av. J.-C.), la datation la plus probable concerne donc la période de La Tène D2 et plus précisément sa première partie, La Tène D2a (vers 80-50 av. J.-C.).**

**Philippe GRAS**

## **BIBLIOGRAPHIE**

DESFORGES Émile, FOURNIER Gabriel, FOURNIER Pierre-François, HATT Jean-Jacques, IMBERDIS Franck,

- 1970 : **Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand** (Institut d'Études du Massif Central – Fascicule V – Faculté des Lettres et sciences humaines de l'université de Clermont-Ferrand – Clermont-Fd – pp. 403 et 443).

<sup>1</sup> Nous n'entrerons pas dans les problématiques (fort complexes) de datation et de diffusion des différentes catégories de Dressel 1 – 1A, 1B, modèles intermédiaires ou de transition – qui font l'objet de savants débats entre archéologues.

DUCHAMP Hélène,

- **2014 : Amphores** (dans Matthieu Poux « *Corent. Rapport de fouille 2013. Volume II – Etudes et annexes* », LUERN, pp. 75-96).

EYCHART Paul,

- **1961 : L'oppidum des Côtes Augustonemetum Gergovie** (éd. Volcans – Clermont-Fd).
- **1962 : Oppidum des "Côtes"** (Rapport de fouilles présenté par Monsieur Eychart – Clermont-Ferrand).
- **1969 : Préhistoire et origines de Clermont** (éd. Volcans – Clermont-Fd).

FAUDUET Isabelle, CLÉMENÇON Bernard,

- **2004 : Sanctuaire gallo-romain des Côtes de Clermont – Prospection-inventaire avec sondages, Rapport de la campagne 2003-2004, 2<sup>ème</sup> partie** (ARAFA – SRA/DRAC).

JONES Steve, GUICHARD Vincent,

- **1996 : Clermont-Ferrand « Les Côtes de Clermont / La Plaine de la Mouchette »** (dans « *Programme de Recherche. Le peuplement des Limagnes d'Auvergne à l'âge du Fer* ». Rapport d'activité de l'année 1994, ARAFA, pp. 37 à 44).

LOUGHTON Matthew,

- **2009 : Les amphores** (dans Yann Deberge et alii, « *L'oppidum arverne de Gondole (Le Cendre, Puy-de-Dôme). Topographie de l'occupation protohistorique (La Tène D2) et fouille du quartier artisanal : un premier bilan* », RACF, Tome 48, pp. 33-130).
- **2014 : The Arverni and Roman Wine. Roman Amphorae from Late Iron Age sites in the Auvergne (Central France) : Chronology, fabrics and stamps** (Archaeopress Roman Archaeology 2, Oxford).
- **2015 : Les amphores** (dans Peter Jud « *Gergovie. Rapport de fouille 2014* », Association du site de Gergovie, pp. 33-40).
- **2016 : Les amphores** (dans Peter Jud « *Gergovie. Rapport de fouille 2015* », Association du site de Gergovie, pp. 22-35).
- **2016 : Amphores** (dans Matthieu Poux et Matthieu Demierre (sous la direction de) *Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne) – Vestiges et rituels* / Gallia 62<sup>e</sup> supplément / CNRS éditions / pp. 341-392).
- **2017 : Les amphores** (dans Peter Jud « *Gergovie. Rapport de fouille 2016* », Association du site de Gergovie, pp. 34-47).

LOUGHTON Matthew, JONES Steve,

- **2000 : Les amphores républicaines en Auvergne (Puy-de-Dôme) : importation et diffusion avant la conquête** (dans RACF, Tome 39, pp. 63-81).

LOUGHTON Matthew, OLMER Fabienne,

- **2003 : Les timbres de SESTIVS du centre de la France (Auvergne, Bourgogne et Forez) : de nouvelles données concernant leur origine** (dans SFECAG - Actes du Congrès de Saint-Romain-en-Gal, pp. 329-342).

OLMER Fabienne,

- **2003 : Les amphores de Bibracte – 2. Le commerce du vin chez les Éduens d'après les timbres d'amphores. Catalogue des timbres de Bibracte 1984-1998. Catalogue des timbres de Bourgogne** (collection Bibracte - 7 / BIBRACTE – Centre archéologique européen 58370 Glux-en-Glenne).
- **2011 : Le statut des producteurs d'amphores de l'ager Cosanus** (dans « *Les travailleurs dans l'antiquité : statuts et conditions* » sous la direction de Jean-Paul Morel / 127<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 2002, pp. 113-127).

POUX Matthieu (sous la direction de),

- **2011 : Corent - Voyage au cœur d'une ville gauloise** (éd. Errance – Paris).
- **2002 à 2016 : Corent - Rapports de fouilles** : [www.luern.fr](http://www.luern.fr).

POUX Matthieu et DEMIERRE Matthieu (sous la direction de),

- **2016 : Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne) – Vestiges et rituels** (Gallia 62<sup>e</sup> supplément / CNRS éditions).

PROVOST Michel et MENNESSIER-JOUANNET Christine (sous la direction de),

- **1994 : Carte Archéologique de la Gaule Puy-de-Dôme 63/2** / Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Min. de la Culture et de la Francophonie, Min. de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche – diff. Fondation Maison des Sciences de l'Homme).

VALLAT Pierre,

- **2002 : Histoire de l'occupation du sol dans la Limagne des buttes (Puy-de-Dôme) de l'âge du Fer à l'antiquité tardive** (Thèse de Doctorat de l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, sous la direction de Michel Provost / UFR de Lettres, section des Sciences Humaines / Discipline : histoire, civilisation et archéologie des mondes antiques / pp. 522-538) .

VERNET Gérard, GUITTARD Pascal, RIEUTORT Laurent,

- **1988 : Plateau des Côtes de Clermont. Étude d'impact archéologique. Rapport complémentaire** (Ministère de la Culture et de la Communication/DRAC/Direction des Antiquités d'Auvergne – SBC).

## Pas de fouilles cet été sur le plateau de Corent !

L'été 2017 ne verra pas de fouilles archéologiques sur le plateau de Corent. Avant que ce fait ne nous soit confirmé par le SRA (Service régional de l'archéologie), nous n'avons guère été étonnés de l'apprendre en consultant le programme officiel du Ministère de la Culture des chantiers archéologiques accessibles aux bénévoles (fouilles programmées). Des signes avant-coureurs nous le laissaient en effet présager.

D'une part, dès le 25 novembre 2016, le maire des Martres-de-Veyre, lors d'une conférence donnée dans cette commune par Matthieu Poux, devant une assistance nombreuse, s'inquiétait déjà de la possibilité de ne pas voir de fouilles en 2017 sur le site de l'oppidum. Le plateau de Corent est en effet situé dans sa majeure partie sur la commune des Martres-de-Veyre. Or, cette commune a notamment investi dans la « base de vie » (lieu d'hébergement des étudiants, d'étude du mobilier et de l'exposition « la cave de Luern »), en espérant que les fouilles archéologiques de l'oppidum soient pérennes.

D'autre part, le rapport de fouille de la campagne 2016 n'a toujours pas été mis en ligne sur [www.luern.fr](http://www.luern.fr) (le site des fouilles de l'oppidum de Corent). Or, le rapport de fouille de la campagne estivale y est toujours disponible en début d'année suivante.

Cette situation rappelle celle de 2009, c'est-à-dire la seule année où depuis le début des recherches de Matthieu Poux en 2001, les fouilles avaient été interrompues. La Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) Rhône-Alpes-Auvergne avait alors émis un avis négatif pour la poursuite des fouilles sur le plateau de Corent, avis suivi par le SRA qui avait refusé l'autorisation de fouille. Les principales raisons invoquées pour justifier cette décision étaient le retard pris dans les publications (revues scientifiques à comité de lecture) et la qualité jugée insuffisante des rapports de fouille ! Une sommité telle que Christian Goudineau ne comprenait d'ailleurs pas les reproches adressés à son jeune collègue (Le Monde du 14/04/2009).

Matthieu Poux avait alors lancé, en mars de cette même année, une pétition en ligne pour la poursuite des fouilles sur le plateau de Corent. Portant tout autant sur sa théorie d'une Gergovie multipolaire et son appréciation de l'occupation gauloise de Merdogne que

sur les motifs du refus évoqués ci-dessus, une intense polémique médiatique avait alors suivi durant deux mois, à la fois sur Internet et dans les médias locaux. Même Le Monde avait relaté l'affaire. Bien qu'un recours ait été déposé auprès du Conseil national de la recherche archéologique (CNRA, la plus haute instance nationale d'archéologie), l'archéologue franco-suisse n'avait finalement pas eu gain de cause, la pétition et la médiatisation ne produisant pas les effets escomptés.<sup>1</sup>

En cette année 2017, contrairement à 2009, le silence est de mise. À notre connaissance, aucune information n'a encore filtré dans la presse ou sur Internet, que ce soit sur les sites spécialisés ou les réseaux sociaux. Si bien que plusieurs questions se posent, la principale étant la ou les raisons de l'interruption des fouilles. Un premier élément de réponse nous a été communiqué par le SRA : « la publication est au programme de cette année ». Ce qui fait indéniablement penser à 2009 !

En attendant l'éventuelle reprise des fouilles de Corent en 2018, les passionnés d'archéologie pourront toujours se plonger dans les publications de Matthieu Poux, en particulier dans son imposante monographie sur le sanctuaire – « *Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne) Vestiges et rituels* », plus de 700 pages ! – sortie en janvier 2016 dans la revue Gallia, éditée par le CNRS (cf. Chronique N° 100 p. 11). Pour ces mêmes passionnés, profitons en pour signaler la parution prochaine d'une autre monographie de l'universitaire lyonnais, dans un Supplément de la RACF (Revue Archéologique du Centre de la France) : « *De l'hémicycle gaulois au théâtre gallo-romain : l'édifice d'assemblée de Corent (Puy-de-Dôme), cité des Arvernes* ».



*Puits gallo-romain dégagé lors des fouilles 2016  
de l'oppidum de Corent  
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - septembre 2016*

<sup>1</sup> Pour la chronologie de l'affaire et tous ses détails, cf. Chronique N° 73 pp. 2-6 : [www.gergovie.fr/html/pdf/N\\_73.PDF](http://www.gergovie.fr/html/pdf/N_73.PDF)

## De chenille en papillon

Au moment de quitter sa planète, le Petit Prince, d'après Saint Exupéry, se prépare à mettre sa fleur sous globe. Il tient à la protéger. Celle-ci l'en dissuade, en remarquant : il faut bien que je supporte deux ou trois chenilles si je veux connaître les papillons.

Mais les chenilles, sur nos Côtes, ne vont pas seulement par deux ou trois : cet hiver, sur les pins et les cèdres, les processionnaires se cloîtraient, le jour, dans leur nid, pour dévorer les aiguilles pendant les nuits pas trop froides (cf. encart « *La chenille processionnaire du pin* » p. 13). Elles sont à présent en pleine métamorphose.



*Nid de chenilles processionnaires du pin*  
[www.ecosocio.systemes.fr](http://www.ecosocio.systemes.fr)



*Fleurs du prunellier*  
[www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)

Mais, ce printemps, trois espèces différentes de ces Lépidoptères pullulaient sur le plateau : le résultat de ces défoliatrices était spectaculaire, sur le fusain, espèce qui semble être un substitut au prunellier, sur l'églantine, et sur les chênes pubescents. Les fourrés de prunellier ne se sont pas bien remis de l'attaque de l'année dernière. Certains sont morts, aggravant le risque de feu si la sécheresse sévit cet été. Les conditions météorologiques de ces derniers mois ont-elles été particulièrement favorables à ces insectes ? Les oiseaux, qui en sont grands consommateurs, n'ont en tout cas pas réussi à réduire ces populations... À moins qu'ils n'attendent, comme nous, les papillons.

### « Paysage sonore »

À propos d'oiseaux, les Côtes en hébergent de nombreuses espèces : leur diversité nous a été expliquée par un expert de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (cf. compte rendu p. 14). Bien souvent, ils sont dénoncés par leur chant, ou par leurs cris d'alerte, et certains n'ont pu être qu'entendus : pour découvrir des oiseaux, l'ouïe est primordiale. À qui sait distinguer leurs diverses partitions, nos Côtes, dans leur état actuel, sont aussi riches de musiciens variés qu'un orchestre symphonique. Certes avec des solistes incontournables : en ce matin de mai, dominait le trio du coucou, du loriot et de la corneille noire. Alors qu'une forêt, d'après notre guide, n'offre guère qu'une sorte de musique de chambre, avec peu d'espèces différentes.

Mais la découverte de ce « paysage sonore » impose une écoute, une attention. Alors que nos yeux sont toujours ouverts, les oreilles ne perçoivent, ou plutôt ne discernent les différents sons intégrés dans le bruit ambiant qu'au prix d'une volonté particulière. Dépassant certains vacarmes perturbateurs, issus d'un moteur à explosion, le confort ressenti lors de promenades sur les Côtes provient aussi de musiques plus ténues. Pour les distinguer, il s'agit de leur prêter l'oreille : émergent alors le chant d'une alouette, la crécelle d'un criquet, le vent dans les feuilles... Le plaisir peut naître de cette découverte.



*Loriot d'Europe, au chant flûté*  
Dessin de Noël Guillaoux  
dans C. Bouchardy "Espaces naturels et faune du Grand Clermont" p. 101

Puisque se prépare un plan de gestion pour nos Côtes, comment sera anticipée la satisfaction de nos cinq sens dans le projet ? Pour nos enfants et nos petits enfants, il devra prévoir de maintenir l'appel du loriot et le cri d'alerte de la pie-grièche, l'odeur de l'églantine, le goût d'une prunelle cueillie au passage...

## La chenille processionnaire du pin

Encart au « Billet Nature »

Mon voisin, docteur, me relatait les ulcérations d'une de ses patientes qui, après avoir touché des chenilles processionnaires, avait par mégarde passé ses mains sur sa figure : son cas était spectaculaire. Car les poils de la chenille processionnaire du pin sont urticants. Ils le restent même après s'être détachés, que ce soit dans les nids, ou quand ils tombent de l'arbre. Les chiens peuvent être gravement atteints, à la gueule ou à la langue.



*Chenilles processionnaires du pin*

[www.jardiniers-professionnels.fr](http://www.jardiniers-professionnels.fr)



*Thaumatopea pythiocampa*

***Papillon femelle***

[www.vertdeco.fr](http://www.vertdeco.fr)

Au printemps, les chenilles descendent des arbres en longues processions : elles s'enterrent, à proximité, pour leur métamorphose. Fin juin-début juillet, les papillons s'envolent, de nuit, pour s'accoupler : les femelles pondent, en général sur des rameaux terminaux de branches qui se détachent dans le ciel nocturne. Pendant l'été, les chenilles ne lancent que quelques fils, et ne rongent qu'incomplètement les aiguilles, dont certaines virent du vert au rouge. Au début de l'automne, elles ont grossi, et se déplacent vers le haut de l'arbre où elles ont été pondues, débutant la construction du nid, qui deviendra de plus en plus épais, isolant et résistant au fil de l'hiver.

Divers moyens de lutte sont proposés.

Le piège à phéromones, spécifique à *Thaumatopea pythiocampa*, ne capture que les mâles. Mais il suffit qu'il en reste un pour qu'une fécondation se produise.

Une pulvérisation avec des spores de bacille de Thuringe (le BT) sur les aiguilles détruit les différentes chenilles, sans affecter oiseaux et mammifères : il est conseillé de l'effectuer pendant l'été, septembre étant le mois où la présence de ce parasite commence à bien se discerner.



*Thaumatopea pythiocampa*

***Papillon mâle***

[www.vertdeco.fr](http://www.vertdeco.fr)



***Ecopiège à ceinture  
pour les chenilles***

[www.manomano.fr](http://www.manomano.fr)



***Piège à phéromones  
pour les papillons mâles***

[www.manomano.fr](http://www.manomano.fr)

Plus tard, l'usage d'un échenilloir, le bien nommé, permet de couper les rameaux où sont accrochés les nids... et de détruire ceux-ci, avec précaution !

Enfin, depuis quelques années, sont proposées des ceintures à accrocher au tronc de l'arbre atteint, pour piéger les chenilles lors de leur descente en procession... mais elles laissent derrière elles l'arbre défeuillé et leurs nids remplis de poils, entre autres...

## Circuit ornithologique sur les Côtes



**Pouillot véloce**

*Dessin de Noël Guillaoux*

*dans C. Bouchardy "Espaces naturels et faune du Grand Clermont" p. 106*

Le dimanche 14 mai 2017, sept membres de l'ASCOT ont bénéficié du savoir ornithologique de M. Alex Clamens, membre de la LPO du Puy-de-Dôme qui nous a fait fort aimablement profiter de ses connaissances lors d'un circuit organisé sur les côtes.

De 8 h à 11 h du matin, sous un soleil radieux et sans vent, partis de la tour télécom, nous avons visité les trois milieux prédominants du secteur : les milieux ouverts, la forêt ainsi que les zones mixtes de prairies et de haies.

Nous avons vu ou entendu vingt-quatre espèces d'oiseaux, certaines fréquentes, d'autres plus rares, toutes en pleine période de nidification.

Les fauvettes à tête noire et grisette, le pipit des arbres, le tarier des prés (un couple), la pie-grièche écorcheur (3 couples), le bruant jaune et le bruant zizi, le faisan (un couple), le loriot, le milan noir, le rouge gorge, le chardonneret, la mésange bleue, le pouillot véloce, le rossignol, le coucou, l'alouette des champs, l'alouette lulu ainsi que de nombreux martinets noirs, corbeaux freux, corneilles, merles noirs et étourneaux. Au détour d'un chemin, nous avons surpris un canard colvert dans une petite mare.

Le chant de la fauvette à tête noire, du rossignol et du coucou a accompagné toute notre promenade.

Le nombre d'oiseaux observé prouve, si besoin est, la richesse exceptionnelle de cette zone verte aux portes de l'agglomération Clermontoise et nous encourage dans nos efforts de mise en valeur et de protection.



**Pie-grièche écorcheur**

*Dessin de Noël Guillaoux*

*dans C. Bouchardy "Espaces naturels et faune du Grand Clermont" p. 112*



**Pipit des arbres**

*Dessin de Noël Guillaoux*

*dans C. Bouchardy "Espaces naturels et faune du Grand Clermont" p. 104*

- [Dessins des oiseaux reproduits avec l'aimable autorisation de Christian Bouchardy et Noël Guillaoux.](#)
- Dans la Chronique N° 89 (p. 7), vous trouverez la reproduction d'un article sur l'avifaune des Côtes écrit par Alex Clamens (paru en avril 2013 dans la revue LPO Info Auvergne N° 77) : [www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N89.pdf](http://www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N89.pdf)



**Zone humide au nord de la tour bertzienne : le canard colvert y est particulièrement à son aise**

*Photographie de P. Gras / ASCOT - mai 2016*

# Assemblée générale de l'ASCOT

## Des chemins sur Chanturgue comme parcours du combattant

**L'association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue, de succès en déception, ne se décourage pas. Il lui a fallu batailler plusieurs années pour obtenir la fermeture de la carrière de basalte mais obtenir des chemins sur Chanturgue s'avère encore plus compliqué.**

Une assistance nombreuse avait répondu à l'invitation de l'ASCOT pour son assemblée générale. Philippe Gras et Jean-Louis Amblard, membres du comité de direction, ont présenté le rapport moral, attestant que l'association reste fidèle à ses principes fondateurs, ainsi qu'un rapport d'activités particulièrement fourni.

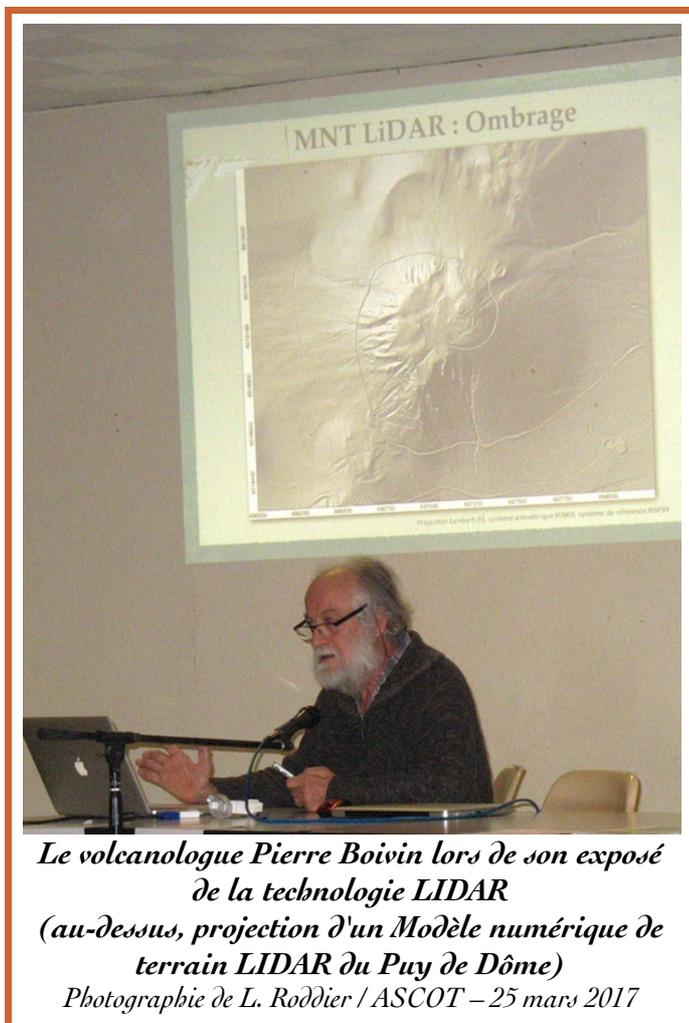
Comme résultat majeur, deux ans seulement après la restauration du *fanum*, l'association vient d'obtenir un levé LIDAR pour l'ensemble du site des Côtes. Ce procédé de laser aéroporté permet, grâce à un faisceau lumineux, d'obtenir des images du sol cachées sous la végétation. Après les actions de sauvegarde et de valorisation, voici donc venir le temps de la recherche. Dès le mois de septembre, l'ASCOT s'attachera la collaboration d'archéologues et d'universitaires qui étudieront les données LIDAR dont l'association disposera en exclusivité pour une durée de deux ans. Pour cette opération, l'ASCOT a mutualisé ses moyens avec ceux du Conservatoire d'Espaces Naturels, demandeur d'un levé LIDAR sur la partie clermontoise des Côtes correspondant à l'Espace Naturel Sensible.

Résultat plus mitigé concernant l'accès au sommet du puy de Chanturgue et la création de chemins ouverts au public afin qu'il puisse bénéficier des superbes panoramas<sup>1</sup> qu'offre ce site.

Malheureusement, les emplacements réservés par Clermont Communauté<sup>2</sup> ne permettent pas de profiter de l'étendue des panoramas. L'ASCOT, dont les préconisations n'ont pas été retenues dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, espère que l'élaboration du plan de gestion de l'ENS lui donnera gain de cause.

Après le rapport financier présenté par Hélène Vaissaire et voté à l'unanimité, il revenait à Pierre Boivin, éminent volcanologue de l'Université Blaise Pascal Clermont Auvergne, du Laboratoire Magmas et Volcans et du CRNS, d'expliquer la technologie LIDAR dont il est un des meilleurs spécialistes locaux.

- Une version abrégée de ce compte rendu de l'assemblée générale, rédigé par Christiane Jalicon à destination des médias, est parue dans *La Montagne* le mercredi 5 avril. Nous regrettons, une fois de plus, que seule l'édition *Clermont Métropole* ait publié cet article. En effet, le site des Côtes s'étale sur cinq communes et les membres de l'ASCOT ne sont pas tous clermontois ! Il faut ajouter que les rapports moral et d'activités<sup>3</sup> ont été approuvés à l'unanimité, la sonorisation étant assurée par Jean-Louis Ferreyrolles. La soirée s'est terminée, comme à l'accoutumée, par un beau buffet, préparé par Hélène Vaissaire avec l'aide de Michel Aguay et Jean-Louis Amblard, sans oublier le panier de « guenilles », confectionnées par Marie-Claude Gras. Merci à tous ! (NDLR)



*Le volcanologue Pierre Boivin lors de son exposé de la technologie LIDAR (au-dessus, projection d'un Modèle numérique de terrain LIDAR du Puy de Dôme)  
Photographie de L. Roddier / ASCOT - 25 mars 2017*

<sup>1</sup> Sans oublier les vestiges archéologiques ayant pu appartenir à un camp militaire romain.

<sup>2</sup> Devenue Clermont Auvergne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

<sup>3</sup> Textes des rapports sur [www.gergovie.fr/htmfr/actus.html](http://www.gergovie.fr/htmfr/actus.html).

## Conseil d'administration 2017

Les 14 membres sortants du Conseil d'administration (CA) se sont tous représentés et ont été réélus à l'unanimité lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas eu, cette année, de nouvelle candidature. Le CA s'est ensuite réuni le lundi 29 mai afin d'élire les membres du comité de direction : Hélène Vaissaire, Michel Aguay, Jean-Louis Amblard et Philippe Gras, de nouveaux candidats, ont été reconduits dans leurs fonctions ; Yves Poss, membre du CA depuis l'an dernier, a également été élu au Comité de direction. Jean-Claude Gras, qui, ces dernières années, s'est beaucoup impliqué dans les dossiers concernant la restauration du *fanum*, les chemins sur Chanturgue et le PLU de Clermont-Ferrand, a choisi quant à lui de ne pas se représenter, tout en restant membre du CA.

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASCOT 2017 (membres / fonctions)</b>	
<b>Membres du Comité de direction = Représentants légaux</b>	
<b>Hélène VAISSAIRE</b> <a href="mailto:helene.vaissaire@orange.fr">helene.vaissaire@orange.fr</a>	<b>Trésorière</b> – Responsable des statuts de l'association – Aspects réglementaires des associations loi 1901
<b>Michel AGUAY</b> <a href="mailto:michel.aguay@orange.fr">michel.aguay@orange.fr</a>	<b>Trésorier-adjoint</b> – Dossier local de l'association – Relevage du courrier
<b>Jean-Louis AMBLARD</b> <a href="mailto:jl.amblard@wanadoo.fr">jl.amblard@wanadoo.fr</a>	<b>Co-Secrétaire général</b> – Responsable archéologie – Secrétariat de séance (comptes rendus et procès-verbaux des CA et AG) – Gestion du fichier des adhérents – Dossier ENS – Dossier LIDAR – Dossier refonte sites Internet – Administration du site gergovie.fr – Visites archéologie/géologie – Travaux de terrain – Archives Paul Eychart – Envoi Chronique électronique – Correspondant Clermont Auvergne Métropole (itinéraires de randonnées)
<b>Philippe GRAS</b> <a href="mailto:philippe.gras18@wanadoo.fr">philippe.gras18@wanadoo.fr</a>	<b>Co-Secrétaire général</b> – Responsable archéologie – Directeur de publication/rédacteur en chef/réalisateur de la Chronique – Dossier LIDAR – Dossier refonte sites Internet – Projet restauration cabanes/murailles – Projet publications – Convocation/ordre du jour des réunions du CA – Visites archéologie – Travaux de terrain – Archives Paul Eychart – Contacts SRA, Musée Bargoin
<b>Yves POSS</b> <a href="mailto:yves.poss@gmail.com">yves.poss@gmail.com</a>	<b>Secrétaire à l'urbanisme et à l'environnement</b> – Dossiers urbanisme – Dossier ENS – Représentant ASCOT aux CCVL (titulaire)
<b>Autres membres du Conseil d'administration</b>	
<b>Christiane JALICON</b> <a href="mailto:christiane.jalicon@orange.fr">christiane.jalicon@orange.fr</a>	Relations presse, médias, comités de quartier, milieu associatif clermontois, milieu politique – Suivi dossiers des Côtes aux conseils municipaux et communautaires
<b>André BLANC</b> <a href="mailto:andre.blanc0@orange.fr">andre.blanc0@orange.fr</a>	Surveillance du site – Travaux de terrain – Aide aux visites
<b>Pierre COUFLEAU</b> <a href="mailto:pierre.coufleau@wanadoo.fr">pierre.coufleau@wanadoo.fr</a>	Secrétariat de séance (suppléant) – Démarches auprès de la Préfecture – Contacts LPO Auvergne
<b>Jean-Claude GRAS</b> <a href="mailto:philippe.gras18@wanadoo.fr">philippe.gras18@wanadoo.fr</a>	Dossiers urbanisme – Représentant ASCOT aux CCVL (suppléant)
<b>Yves JOULIA</b>	Membre d'honneur
<b>Georges LAROCHE</b> <a href="mailto:georgeslaroche@free.fr">georgeslaroche@free.fr</a>	Conseiller biodiversité – Visites flore – Dossier refonte sites Internet – Administration du site cotes-de-clermont.fr
<b>Pierre PEROL</b> <a href="mailto:renee.perol@orange.fr">renee.perol@orange.fr</a>	Aides diverses
<b>Laurent RODDIER</b> <a href="mailto:roddierlaurent@orange.fr">roddierlaurent@orange.fr</a>	Réalisation des panneaux d'exposition – Transport du matériel – Reportages photos des visites/manifestations – Travaux de terrain – Aide aux visites
<b>Christian SIGNORET</b> <a href="mailto:christian.signoret@michelin.com">christian.signoret@michelin.com</a>	Dossier refonte sites Internet – Outils de communication et d'information – Dossier LIDAR

# Côtes de Clermont et faille de Limagne

## Réflexions sur le belvédère de la Garlande et la faille de Limagne

Dans l'article présent, nous reproduisons la lettre d'un adhérent – M. Louis Léonce – publiée dans La Montagne. Si cette lettre concerne l'absence de recherches archéologiques sur les Côtes, elle fait aussi allusion à la faille de Limagne. Bien que M. Léonce n'en parle pas dans sa lettre, il ne lui aura sans doute pas échappé que le sommet occidental du plateau des Côtes offre un intérêt évident pour examiner la faille de Limagne. Nous saisissons donc cette occasion pour en parler et regretter que les pouvoirs publics n'aient pas la volonté d'aménager ce superbe belvédère ainsi que l'espace de l'ancienne carrière qu'il domine, en y supprimant les nuisances nombreuses et variées. Ces pouvoirs publics sont en premier lieu Clermont Auvergne métropole, les communes concernées (cf. p. 19), mais aussi le Conseil départemental qui porte la candidature de la Chaîne de Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### *Lettre d'un adhérent à La Montagne*

Membre fidèle de l'ASCOT habitant Cébazat, M. Louis Léonce a notamment écrit, et édité à titre d'auteur, deux petits livres, très intéressants, sur la cheire de Côme et l'église d'Orcival (nous présenterons ces ouvrages dans une prochaine Chronique). Il a récemment envoyé un courrier à La Montagne. Sa lettre est parue, sous le titre « *Archéologie* », dans la rubrique « *C'est vous qui le dites* » le mardi 18 avril. M. Léonce y regrette l'absence de recherches archéologiques sur les Côtes et lance un appel aux Auvergnats :

*« Concernant les recherches archéologiques, il faut se demander pourquoi il n'y en a pas sur les Côtes de Clermont, où il y a un oppidum. Chercher à Gergovie, à Gondole ou à Corent c'est bien, mais pourquoi pas à l'endroit cité ci-dessus ? Y-a-t-il du danger ? Un risque ? C'est bien difficile à comprendre. Nos archéologues ne demandent qu'à chercher. Pourquoi n'y-a-t-il pas égalité pour les sites, ce mot qui définit notre république ? On espère, rien ne se fait (...) Ce n'est pas normal pour une région qui va peut-être attirer plus de touristes si la faille de La Limagne est acceptée par l'Unesco. Auvergnats, réagissez pour qu'un atout ne soit plus négligé. Ce n'est pas acceptable. »*

Il va sans dire que nous partageons entièrement ce point de vue.

Dans l'espoir de relancer les recherches, nous avons d'ailleurs réussi à obtenir un levé LIDAR du site des Côtes (cf. Chronique N° 104 pp. 3-7) ; et nous allons à cet effet contacter des archéologues et d'autres scientifiques, les données LIDAR devant incessamment nous être remises par le CRAIG (cf. encadré au bas de la 1<sup>ère</sup> page).

### *Belvédère de la Garlande : observatoire privilégié sur la faille de Limagne et les nuisances des Côtes !*

Il est par ailleurs intéressant que M. Léonce évoque, dans une perspective touristique, l'éventuelle inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, le lien entre le site des Côtes et la faille de Limagne étant évident. Une des plus belles vues – sinon la plus belle – sur la faille de Limagne se situe en effet vers le point culminant du plateau des Côtes (624 NGF), à son angle sud-ouest, au lieu-dit « Côtes de la Garlande », où a été installé par Clermont Communauté<sup>1</sup> une table d'interprétation du paysage qui évoque notamment la faille de Limagne.

Malheureusement, le site du Département dédié au tourisme ([www.planetepuydedome.com](http://www.planetepuydedome.com)) ne retient que « *le plateau de Gergovie, le puy de Gravenoire et les hauts de Volvic [qui] offrent les plus beaux belvédères sur la faille de Limagne* ». On peut toutefois comprendre que le Conseil départemental ne soit pas disposé à attirer les touristes sur un lieu soumis à de nombreuses nuisances. Si, du belvédère de la Garlande, la faille de Limagne est observable comme



*Table d'interprétation du paysage au belvédère de la Garlande, d'où l'on peut profiter de la faille de Limagne et... de nombreux déchets !*

*Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - 2015*

<sup>1</sup> Clermont Auvergne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

nulle part ailleurs, le visiteur a également une vue « remarquable » sur l'espace de l'ancienne carrière de Durtol avec ses divers éléments de friche industrielle (hangars désaffectés, ancienne centrale d'enrobé...), ses nombreuses décharges sauvages et déchets en tout genre (cf. diaporama sur [www.gergovie.fr/htmlfr/actus.html](http://www.gergovie.fr/htmlfr/actus.html)). Il peut aussi « profiter » d'une grande variété de bruits de moteurs, émis par la sarabande infernale des motos, quads et autres 4X4, sur un site où les panneaux situés aux portes d'entrée du réseau de promenade arborent ostensiblement l'inscription « Zéro moteur Total Nature » (cf. éditorial p. 1).

En outre, l'endroit privilégié pour visualiser la faille, au niveau de la table d'interprétation du paysage, se situe sur une étroite bande de terre sur laquelle passe un sentier balisé par Clermont Communauté, soi-disant réservé à la randonnée mais pourtant largement emprunté par les motos « vertes » ; les piétons risquant fort de s'y faire « tailler un short » s'ils ne laissent la place à ces engins pétaradants ! (Il nous a d'ailleurs été rapporté un témoignage de même nature que celui évoqué dans l'éditorial de ce numéro, selon lequel des motards firent remarquer à un promeneur que le sentier leur était réservé !).

### La faille de Limagne

La faille de Limagne est liée aux mouvements continentaux. Il y a 40 millions d'années (Ma), la croûte terrestre s'amincit, se fissure et s'effondre de plusieurs kilomètres, créant ainsi de gigantesques fossés en Europe dont le fossé de Limagne. Après une phase de sédimentation qui comble le fossé (-25 Ma), la faille de Limagne est dégagée à l'issue d'une phase d'érosion intense qui se termine au début du quaternaire (-1 Ma).

Cette faille marque la séparation entre le plateau des Dômes et la plaine de Limagne et s'étend sur 30 km, d'Enval, au nord, à Ceyrat, au sud. Elle se perçoit par le brusque dénivelé de 700 m entre le plateau et la plaine.

Pour examiner ce phénomène géologique et tectonique majeur, il n'existe pas de meilleur choix que de vous rendre au belvédère de la Garlande, à quelques mètres du point culminant des Côtes (624 NGF).

[www.chainedespuys-failledelimagne.com](http://www.chainedespuys-failledelimagne.com)

Nul doute que ce spectacle, à la fois visuel et sonore, aura « enthousiasmé » la délégation s'étant rendue sur le belvédère de la Garlande à l'occasion de l'examen d'une candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial. Il est par conséquent fort dommage que la partie occidentale du plateau des Côtes – à savoir les Côtes de la Garlande et l'espace de l'ancienne carrière – n'ait pas été nettoyée, aménagée et qu'il n'ait pas été mis fin aux agissements inciviques et illégaux, le tout dans la perspective de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO<sup>1</sup>. Quand on aspire à une inscription au patrimoine mondial, aucun atout ne doit pourtant être négligé !

### Une nécessaire prise de conscience

Or, il semble qu'y compris dans la zone centrale du Bien<sup>2</sup>, tous les atouts n'aient pas été réunis, certains sites n'ayant pas été valorisés ou réhabilités avant que les candidatures (2014 et 2016) ne soient déposées. Le Conseil départemental aurait en quelque sorte mis la charrue avant les bœufs... Les raisons réelles du second refus de l'inscription du Bien au patrimoine mondial, outre la concurrence évidente des autres sites candidats, paraissent en effet plus de nature environnementale que scientifique.

Du point de vue scientifique, en effet, même s'il n'a pas été reconnu officiellement à la Chaîne des Puys et la faille de Limagne une valeur universelle exceptionnelle (VUE)<sup>3</sup>, le Comité du patrimoine mondial (réuni à Istanbul le 16 juillet 2016) leur a en tout cas reconnu le potentiel de VUE, ceci grâce au travail du comité scientifique international constitué pour la candidature (composé d'éminents

scientifiques, tel Pierre Boivin, la plupart volcanologues, géomorphologues ou spécialistes de la tectonique).

En revanche, du point de vue environnemental, il a été reproché au Bien la présence visible de carrières, l'insuffisance d'aménagements sur les sites et le manque d'infrastructures pour canaliser l'activité touristique. C'est effectivement ce que l'on peut constater (par exemple au Puy de Côme), malgré de réels progrès dans ce domaine : aménagements du Puy de Dôme et du Pariou, travaux de mise en valeur des puys de Combegrasse, Vichatel, Jumes et Coquille...

Nous espérons donc une prise de conscience du Conseil départemental et de Clermont Auvergne Métropole sur l'importance du belvédère de la Garlande, notamment dans le cadre d'une prochaine candidature au patrimoine mondial, tout en regrettant que la zone tampon<sup>2</sup> du Bien n'inclue pas ce belvédère et ses abords.

<sup>1</sup> D'où la nécessité que l'ENS puisse rapidement s'étendre au-delà du territoire de Clermont-Ferrand sur les autres communes du site des Côtes, spécialement sur cette zone de l'ancienne carrière et du belvédère de la Garlande (cf. p. 19).

<sup>2</sup> Le Bien correspond à la portion de territoire définie et proposée pour l'inscription au patrimoine mondial. Il comporte deux zones : - une « zone centrale » incluant tous les attributs géologiques et paysagers constituant la valeur universelle exceptionnelle - une « zone tampon » destinée à préserver les abords du site et les points de vue sur l'alignement volcanique.

<sup>3</sup> Pour pouvoir être inscrit au patrimoine mondial, un Bien doit avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) en répondant à au moins un des dix critères de sélection fixés par l'UNESCO.

# Lettre à MM. les Maires à propos de l'ENS, de la protection et de la valorisation du site des Côtes

## Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent

Le levé LIDAR, l'accès au sommet de Chanturgue et l'Espace naturel sensible (ENS) des Côtes ont été les principaux sujets abordés lors de l'assemblée générale de l'ASCOT, le 25 mars dernier (cf. compte rendu p. 15).

À cette occasion, nous espérons lancer un débat ou tout au moins avoir une discussion sur la protection et la mise en valeur des Côtes, l'extension de l'ENS à l'ensemble du site étant pour l'ASCOT le moyen d'y parvenir (actuellement, l'ENS concerne uniquement les parcelles se situant sur la commune de Clermont-Ferrand). C'est dans ce sens que nous avons notamment invité les maires des communes de Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent.

Aucun n'étant présent à notre assemblée générale, nous avons décidé de leur envoyer une lettre (en date du 24 avril 2017) pour qu'ils précisent la position de leur Conseil municipal sur l'avenir des Côtes. Nos questions étaient les suivantes :

- *vous Conseil municipal est-il favorable à un ENS d'initiative locale qui s'étendrait à l'ensemble du foncier non bâti du site des Côtes, notamment pour ce qui relève de votre territoire communal ?*
- *autrement dit, puisque la gestion de cet ENS serait du ressort de Clermont Auvergne Métropole, envisagez-vous d'intervenir auprès d'elle en faveur de cette extension ?*
- *quelles actions comptez-vous mener, éventuellement en concertation avec vos collègues des communes voisines, pour une mise en valeur du site des Côtes, en particulier sur la zone de l'ancienne carrière ?<sup>1</sup>*
- *au titre de vos pouvoirs de police, quelles mesures avez-vous prises, ou prévoyez-vous d'adopter, en concertation avec les divers responsables des forces de l'ordre, pour faire cesser les nombreuses incivilités et pratiques illégales sur le site ?*

Deux réponses nous sont parvenues à ce jour :

- ➔ **M. Laurent Ganet, Maire de Nohanent**, par une lettre en date du 2 mai 2017, nous apprend qu'« aucune position n'a été prise par le Conseil municipal » au sujet du « classement » du site des Côtes en ENS. Il nous précise qu'après une première réunion de Clermont Auvergne Métropole (alors Clermont Communauté) sur ce sujet, animée par M. Roger Gardes (vice-président, chargé de l'urbanisme et des espaces naturels) et réunissant les représentants des communes voisines du site des Côtes au printemps 2016, « une seconde réunion devrait avoir lieu courant 2017 ». Suite à cette réunion, il nous fera « part de l'évolution de la position de la municipalité concernant l'avenir de ce site ».

À propos des pratiques illégales, M. Ganet nous répond : « Au titre de mes pouvoirs de police, je ne peux intervenir que sur des parcelles communales or le site des Côtes est constitué d'une multitude de parcelles privées. C'est ce point bien particulier qui bloque l'intervention des forces de l'ordre et les empêche d'intervenir sur ce site ».

Enfin, M. Ganet se tient à notre disposition pour un entretien.

- ➔ **M. Flavien Neuvy, Maire de Cébazat**, par une lettre en date du 3 mai 2017, nous informe que le Conseil municipal de Cébazat n'a pas été consulté sur l'avenir des Côtes mais qu'en tant que Maire, il est « favorable à un Espace Naturel Sensible qui s'étendrait à l'ensemble du foncier non bâti » et « souhaite que Clermont Auvergne Métropole se saisisse de ce sujet ». Il ajoute : « En ce qui concerne la mise en valeur du site et sa protection, je suis prêt à vous rencontrer pour aborder cette problématique avec vous ».

M. Neuvy, Maire de Cébazat, se prononce donc pour un ENS s'étendant à l'ensemble du site des Côtes (sur les parties non urbanisées). Quant à M. Ganet, Maire de Nohanent, il nous informe d'une prochaine réunion sur l'avenir du site et nous affirme que ses pouvoirs de police lui permettent uniquement d'intervenir sur les parcelles communales. Ainsi que MM. Ganet et Neuvy nous le proposent, l'ASCOT les rencontrera avec plaisir, afin d'échanger plus avant sur l'ENS, la protection et la mise en valeur des Côtes.

---

<sup>1</sup> La dernière partie de cette phrase « en particulier sur la zone de l'ancienne carrière » est seulement présente sur les lettres adressées à MM. les Maires de Durtol et de Nohanent, l'espace de l'ancienne carrière se situant uniquement sur ces dernières communes.

## Actualités de l'ENS (n° 2)

### Quid de l'élaboration du plan de gestion ?

Après une présentation (08/11/2016) aux CCVL concernés de la démarche participative voulue pour l'élaboration du plan de gestion, un premier atelier avait réuni (08/12/2016) usagers du site, habitants, agriculteurs (cf. *Chronique N° 103* p. 3-6, *Actualités* du 13/02/2017 sur le site du Conseil départemental et article de *La Montagne* du 14/12/2016). Un deuxième atelier, afin de poursuivre et affiner le travail, était programmé dans le calendrier prévisionnel pour février. Or, à ce jour, nous attendons toujours la tenue de cet atelier dont la date n'a pas été fixée. Il semblerait qu'une réorganisation des services à la direction de l'urbanisme, suite à la transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine (Clermont Auvergne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier), en soit la cause.

L'ASCOT, qui commence à s'inquiéter, va prendre contact avec M. Nicolas Bonnet, élu chargé de ce dossier, pour en savoir plus et rappeler l'importance de la reprise du processus de concertation piloté par la Ville. En effet, ceci semble indispensable pour que le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels), qui élabore le plan de gestion, puisse tenir compte du diagnostic partagé, mais aussi des souhaits des différents participants à ces ateliers dans la rédaction du plan de gestion de l'ENS des Côtes.

Si ce volet « concertation » a pris beaucoup de retard, le travail de fond et sur le terrain mené par le CEN se poursuit :

- Le 20 avril, des étudiants de Montpellier (dans le cadre de leur formation et d'un voyage d'études) étaient sur la zone basse du plateau des Côtes et sur le puy de Var pour un inventaire botanique avec le CEN (représenté par Lucie Le Corguillé, responsable de l'élaboration du plan de gestion, et Gérard Guillot).
- Le 12 mai, un groupe de salariés et sociétaires de la Caisse d'Épargne, sous la houlette de Romain Legrand (CEN), est intervenu pour une opération de nettoyage le long de la route de la tour télécom et aux abords de la carrière.

De notre côté, nous faisons appel à nos adhérents et sympathisants pour réunir toutes informations ou documents pouvant être utiles à l'élaboration par le CEN du plan de gestion. Certains nous ont déjà contactés et nous les en remercions.

### « La Chronique de L'Oppidum » N° 105 - Juin 2017

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Ont collaboré à ce numéro :

*Auteurs des textes :* Éditorial : Brigade de parade ou police de l'environnement ? (Jean-Louis Amblard) / Les données LIDAR disponibles ! (Philippe Gras) / Au sujet d'un timbre d'amphore anciennement découvert sur les Côtes (Philippe Gras) / Pas de fouilles cet été sur le plateau de Corent ! (Philippe Gras) / Le billet Nature : De chenille en papillon – La chenille processionnaire du pin (Yves Poss) / Circuit ornithologique sur les Côtes (Pierre Coufleau) / Assemblée générale de l'ASCOT (Christiane Jalicon) / Conseil d'administration 2017 (Philippe Gras) / Côtes de Clermont et faille de Limagne (Philippe Gras) / Lettre à MM. les maires à propos de l'ENS, de la protection et de la valorisation des Côtes (Philippe Gras) / Actualités de l'ENS (n° 2) : Quid de l'élaboration du plan de gestion ? (Jean-Louis Amblard).

*Réalisation informatique :* Philippe Gras.

#### Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

**Adhésion annuelle : 20 €**

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur